



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES POUR L'ANNEE 2025 COMMUNE DE SAINT ABRAHAM

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget primitif et au compte financier unique des collectivités territoriales afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note de présentation brève et synthétique s'applique à l'ensemble des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, et des départements.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la commune.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte financier unique, en lien avec le comptable public du budget principal et des budgets annexes.

Pour la seconde année, la commune de Saint-Abraham met en œuvre le compte financier unique, qui remplace le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET DE LA COMMUNE

Pour l'exercice 2025, les réalisations par rapport aux prévisions et le pourcentage de réalisation sont les suivants :

Fonctionnement		
	Prévisions	Réalisations
Dépenses	481 900,91 €	427 579,25 €
89%		
Recettes	481 900,91 €	456 948,39 €
95%		
Solde	0,00 €	29 369,14 €

Investissement		
	Prévisions	Réalisations
Dépenses	1 102 900,91 €	645 975,74 €
59%		
Recettes	1 102 900,91 €	581 128,31 €
53%		
Solde	0,00 €	-64 847,43 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes s'élèvent à **456 948,39 €** et se répartissent comme suit :

CHAPITRES	Pour mémoire BUDGET 2025	Réalisé en 2025
013 – Atténuation de charges	1 156	20 358,46
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	26 647	25 637,93
73 – impôts et taxes	72 600	74 246,35
731 – impositions directes	222 250	224 834
74- dotations, subventions et participations	88 470	90 909,69
75 – autres produits de gestion courante	192,22	7 057,93
76 – Produits financiers	0	3,12
77- produits exceptionnels	3 000	3 000
002- résultat de fonctionnement reporté	56 684,78	56 684,78
042 - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 900,91	10 900,91
TOTAL	481 900,91	456 948,39 (le chapitre 002 ne s'exécute pas)

LA FISCALITÉ

En ce qui concerne les ménages, les taux des impôts votés en 2025 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 14.32 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.89 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.44 %

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à **427 579,25 €** et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Pour mémoire BUDGET 2025	Réalisé en 2025
011- charges à caractère général	102 757	101 425,05
012 – charges de personnel et frais assimilés	165 050	143 559,95
014 – atténuation de produits	1 300	602
65 – autres charges de gestion courante	144 875	134 600,46
66 – charges financières	10 423	10 422,03
68 – dotations aux provisions semi-budgétaires	500	0
023 – Virement à l'investissement	20 000	20 000
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	36 995,91	36 969,76
TOTAL	481 900,91 €	427 579,25 € (le chapitre 023 ne s'exécute pas)

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

Au 31/12/2025, les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires ou stagiaires :
 - Catégorie C : 3 agents
 - Catégorie B : 1 agent

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes s'élèvent à **581 128,31 €** et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Pour mémoire BUDGET 2025	Réalisé en 2025
001-Solde d'exécution de la section reporté	105 831,87	105 831,87
10 – dotations, fonds divers et réserves	95 881,25	109 286,48
13 – Subventions d'investissement	773 013,84	363 394,57
021 – virement du fonctionnement	20 000	20 000 €
024 – produits des cessions d'immobilisations	-300*	0
040 – opérations d'ordre de transfert entre les sections	36 995,91	36 969,76
041- opérations patrimoniales	71 478,04	71 477,50
TOTAL	1 102 900,91 €	581 128,31 € (les chapitres 021, 024 et 001 ne s'exécutent pas)

****les écritures de cessions d'immobilisations font l'objet de décisions modificatives dites « techniques »***

DÉPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des bâtiments déjà existants, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses s'élèvent à **645 975,74 €** et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Pour mémoire BUDGET 2025	Réalisé en 2025
20- immobilisations incorporelles	22 572	14 388
204 – Subventions d'équipement versées	483	351
21 – immobilisations corporelles	264 364,88	125 988,97
23- immobilisations en cours	709 715,08	399 483,31
16- emprunts et dettes assimilées	23 387	23 386,05
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	10 900,91	10 900,91
041 – opérations patrimoniales	71 478,04	71 477,50
TOTAL	1 102 900,91 €	645 975,74 €

ETAT DE LA DETTE

L'endettement de la commune se compose de cinq emprunts, deux pour le budget commune, deux pour le budget de l'assainissement et un pour le lotissement Clos du Verger

Au titre de l'année 2025 la collectivité a remboursé (montants arrondis) :

- Budget commune : 23 386 € en capital et 7 223 € en intérêts
- Budget assainissement : 9 887 € en capital et 4 572 € en intérêts
- Budget lotissement clos du verger : 147 000 € en capital et 6 962 € en intérêts

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 830 428 € et se répartit comme suit :

- Budget principal : 275 880 €, deux emprunts,
 - Emprunt n° 1 : rénovation et extension de la mairie et divers travaux, arrivant à échéance en 2037, capital restant dû 169 630 €
 - Emprunt n° 2 : aménagement de la rue des écoles arrivant à échéance en 2034, capital restant dû 106 250 €
- Budget de l'assainissement collectif : 84 548 €, deux emprunts
 - Emprunt n° 1 : construction de la station d'épuration, arrivant à échéance en 2028, capital restant dû 22 094 €
 - Emprunt n° 2 : construction du réseau d'assainissement, arrivant à échéance en 2039, capital restant dû 62 454 €
- Budget du lotissement clos du verger : 470 000 €, un emprunt, arrivant à échéance en 2028, remboursement du capital in fine, avec possibilité de remboursements anticipés sans pénalité.

PRINCIPALES DÉPENSES 2025 REALISÉES

- Travaux d'entretien de voirie : 14 260 €
- Etude de scénarios sur l'étang communal : 14 388 €
- Acquisition d'une parcelle : 6 349 €
- Réhabilitation de la voie communale n° 14 dans le cadre du projet de passerelle sur le secteur de la née : 43 758 €
- Acquisition d'un véhicule communal : 31 809 €
- Acquisition d'une tondeuse : 39 360 €
- Travaux pour divers projets : 399 483 € (travaux et frais de maîtrise d'œuvre pour la création d'une passerelle sur le secteur de la née, frais de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église, reliquat de travaux pour le Verger de Félix, pose d'une signalétique pour le sanitaire public)

LES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2025

Au 31 décembre 2025, les restes à réaliser qui correspondent aux dépenses d'investissement engagées mais non payées et les recettes d'investissement à percevoir mais non versées sont les suivants, récapitulés par chapitre :

Chapitre	Montant total des RAR
20	8 184 €
21	7 946,69 €
23	156 360,22 €
TOTAL RAR-DÉPENSES : 172 490,91 €	
13	273 267,75 €
TOTAL RAR-RECETTES : 273 267,75 €	

Détail en dépenses :

- Acquisition foncière – emprises foncières à détacher des parcelles ZC 134 et ZC 136 (acquisition, émoluments du notaire et de formalités, droits et taxes, débours et contribution de sécurité immobilière)
- Mise en accessibilité des bâtiments publics
- Etude de scénarios pour l'étang communal
- Passerelle de la Née – frais de maîtrise d'œuvre pour la phase travaux
- Passerelle de la Née – marché de travaux
- Aménagement du Verger de Félix – frais de maîtrise d'œuvre
- Aménagement du Verger de Félix – marché de travaux
- Restauration de l'église Saint-etienne – maîtrise d'œuvre
- Restauration de l'église Saint-etienne – travaux lot 01 – CHARPENTE
- Restauration de l'église Saint-etienne – travaux lot 02- COUVERTURE
- Restauration de l'église Saint-etienne – travaux lot 03 – ÉLECTRICITÉ

Détail en recettes :

- Subvention du département du Morbihan – Aménagement du verger de Félix
- Subvention du département du Morbihan – Restauration de l'église
- Subvention de l'état – dispositif DETR – Restauration de l'église
- Subvention de l'état – dispositif DSIL – Restauration de l'église
- Participation de la commune de Saint-Marcel – projet passerelle de la Née (frais prestations intellectuelles)
- Participation de la commune de Saint-Marcel – projet passerelle de la Née (frais part travaux)
- Passerelle –subvention de l'état - fonds vert
- Passerelle – subvention du département du Morbihan -mobilités douces
- Passerelle – subvention de la Région Bretagne - bien vivre partout en Bretagne
- Passerelle –subvention de l'état – DETR
- Etude sur l'étang communal – subvention régionale

BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'assainissement collectif de la commune, il est assujéti à la TVA et le service est assuré par la commune sous forme de régie.

Le budget comporte, comme le budget principal, une section d'exploitation (fonctionnement) et une section d'investissement.

Pour l'exercice 2025 :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent 32 864,75 € et les recettes à 35 069,02 €

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 27 781,06 € Et les recettes à 39 381,70 €

Pour l'exercice 2025, les réalisations par rapport aux prévisions et le pourcentage de réalisation sont les suivants :

Fonctionnement

	Prévisions	Réalisations
Dépenses	55 000,00 €	32 864,75 €
60%		
Recettes	55 000,00 €	35 069,02 €
64%		
Solde	0,00 €	2 204,27 €

Investissement

	Prévisions	Réalisations
Dépenses	59 264,00 €	27 781,06 €
47%		
Recettes	59 264,00 €	39 381,70 €
66%		
Solde	0,00 €	11 600,64 €

BUDGET LOTISSEMENT clos du verger

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement clos du verger, il est assujéti à la TVA.

Le budget comporte, comme pour le budget principal, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Néanmoins, pour cette dernière, ce type de budget relève d'une comptabilité particulière, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre, la valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

Pour l'exercice 2025 :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 342 528,05 € et les recettes à 342 527,68 €

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 482 304,43 € et les recettes à 596 203,16 €

Pour l'exercice 2025, les réalisations par rapport aux prévisions et le pourcentage de réalisation sont les suivants :

Fonctionnement		
	Prévisions	Réalisations
Dépenses	630 000,00 €	342 528,05 €
54%		
Recettes	630 000,00 €	342 527,68 €
54%		
Solde	0,00 €	-0,37 €

Investissement		
	Prévisions	Réalisations
Dépenses	750 000,00 €	482 304,43 €
64%		
Recettes	750 000,00 €	596 203,16 €
79%		
Solde	0,00 €	113 898,73 €

RÉSULTATS DE CLOTURE 2025

Pour 2025, les résultats de clôture sont les suivants :

<i>Budget</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Section d'investissement</i>
Budget principal	+86 053,92	+40 984,44
Budget de l'assainissement collectif	+7 532,42	+ 4 097,54
Budget Lotissement Clos du Verger	-20,03	+134 695,57